

 COMMUNE DE ROBION Arrondissement d'APT	DE 2023-039 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROBION SÉANCE du 22 juin 2023
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-deux juin à dix-huit heures trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune régulièrement convoqué le 16 juin 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick SINTES, Maire.

Présents : Guy HOAREAU, Danielle MARROU, Marc VALERO, Monique JOANNY, Laurent MARIANELLI, Marie-José SCHREIDER, Gwénaél LOUAISEL, Marylise GEORGEN, Odile MOUGEOT, Michel NOUVEAU, Bernard BOUDOIRE, Syndie FABRE, Franck STARON, Florian MOLLIEUX, Séverine BERGERET, Noël STEBE, Jean-Yves RICHAUD, Samuel PAGNETTI, Jean-Noël JAUBERT, Brigitte MONTET

Absents excusés : Jean-Claude VASSOUT, Alain LARGERON, Marie-José MONFRIN, Olivia HILAIRE, Christine NALLET, Valérie MOUTTE

Pouvoir de : Jean-Claude VASSOUT à Patrick SINTES, Alain LARGERON à Noël STEBE, Christine NALLET à Séverine BERGERET, Valérie MOUTTE à Brigitte MONTET

Secrétaire de séance : Monique JOANNY

7.1.3 – Vente de polos à l'effigie de la commune

Rapporteur : Monsieur Noël STEBE, Conseiller municipal

Dans le cadre d'une action de promotion et de communication, la commune souhaite proposer à la vente des polos à l'effigie de Robion.

Je vous propose d'autoriser la vente de ces polos par la commune au prix de 25,00 €.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Par 20 voix POUR (18 présents + 2 pouvoirs), 3 CONTRE (2 présents + 1 pouvoir : Mmes MOUTTE, MONTET, M RICHAUD) et 2 ABSTENTIONS (1 présent + 1 pouvoir : Mmes NALLET, BERGERET)

Autorise la vente de ces polos par la commune.

Fixe le prix de vente au public à 25,00 € l'unité.

Précise que les recettes seront encaissées par la régie de recettes des fêtes et manifestations.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400992-20230623-DE_2023_039-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2023

Pour extrait certifié conforme,
ROBION, le 23 juin 2023
Le Maire,
Patrick SINTES



La secrétaire de séance
Monique JOANNY